

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/02/2008
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Eudovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-5-10

Séance du vendredi 8 février 2008

COMMANDE PUBLIQUE
COLLEGE MATHIAS GRUNEWALD A GUEBWILLER
Restructuration de l'administration - inversion de l'entrée - remplacement de
galerie de liaison - création d'un ascenseur, de salles de réunion, de sanitaires
AVENANT N°1 AU MARCHE 388/07

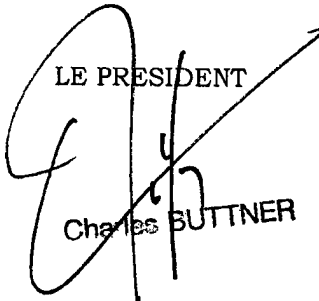
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU la délibération du Conseil Général du 14 décembre 2006 (PPI)
- VU la délibération de la Commission Permanente du 11 mai 2007 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les prestations supplémentaires :
 - Dépose du doublage bois
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 388/07 conclu avec la société GUGLIUCCIELLO de SUNDHOFFEN pour un montant de 534.00 € HT (638.66 € TTC) soit une augmentation de 0.56 % du montant du marché initial.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles SUTTNER